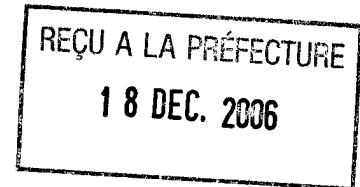


N° CG 2007/A-2e/06  
Séance du 15 DEC. 2006



**PLAN DE REVITALISATION ECONOMIQUE**  
**« Pépinières et Hôtels d'entreprises »**  
**Appel à projets départemental au service de la territorialisation**  
**de la création d'activités et d'emplois.**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche, en date du 24 novembre 2006
- VU l'avis des Commissions Réunies du Conseil Général, en date du 12 décembre 2006

APRES EN AVOIR DELIBERE


- donne son accord pour le lancement d'un appel à projets départemental « Pépinières et hôtels d'entreprises » avec pour objectif de permettre la labellisation et le soutien de 10 projets en 2007, soit 5 relatifs aux pépinières d'entreprises et 5 autres liés à la création d'hôtels d'entreprises ;
- approuve un dispositif spécifique d'intervention pour ces 10 projets ;
- valide les cahiers des charges correspondant à cet appel à projets et dont les descriptifs détaillés sont joints en annexe 1 et 2 ;

- précise que les crédits nécessaires soient prévus sur le programme F 027 ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de l'ensemble de ce dossier, notamment pour labelliser les projets, attribuer les aides départementales au titre de ces nouveaux dispositifs et adopter les conventions de financements à intervenir avec les bénéficiaires ;
- autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Acte certifié exécutoire

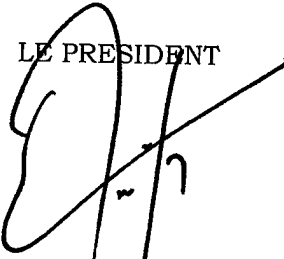
Réception par le Préfet	18 DEC. 2006
Publication	29 DEC. 2006

Pour le Conseil Général  
Délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 DEC. 2006

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions